



www.mairie-gassin.fr

FINANCES

Téléphone 04.94.56.62.08 (19)

Fax 04.94.56.41.61

comptabilite@mairie-gassin.fr

OFFICE TOURISME DE GASSIN
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU COMPTE

ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle est disponible sur le site internet de la ville de Gassin.

L'office de tourisme de Gassin, créé en 2016, est un service public à caractère administratif, doté d'une autonomie financière. Il dispose d'un conseil d'exploitation.

L'ensemble des décisions d'allocation de moyens est voté par le Conseil Municipal. Le budget de cet établissement est un budget annexe du budget principal de la Ville.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes inscrites au budget et réellement exécutées. Par ce document, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Ce bilan rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes.

Elaboré par l'ordonnateur, le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité.

1 – Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Les objectifs de ce service sont de promouvoir la destination Gassin, d'informer le public, à l'échelon local, régional et national, et d'organiser des actions de développement touristique sur le territoire communal, en partenariat avec toutes les institutions locales et régionales.

L'office a obtenu son classement en catégorie 1 et la commune de Gassin a obtenu son classement en commune touristique et a été classée en station de tourisme. Les bureaux de l'office, ainsi que les espaces dédiés à l'accueil du public sont dans un bâtiment construit à cet effet à l'entrée du village. Ces aménagements et le développement des animations liées au Tourisme ont engendré des efforts, tant en fonctionnement qu'en investissement du personnel.

2- résultats globaux de l'exercice se présentent comme suit :

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget annexe de l'office de tourisme fait apparaître un résultat global excédentaire de **52 747,59 €** se décomposant comme suit :

Recettes	207 200,50 €
Dépenses	191 926,56 €
Clôture exercice	15 273,94 €
Résultat reporté 2021	37 473,65 €

Excédent de fonctionnement :	52 747,59 €

3- Ressources et charges des sections de fonctionnement

	RECETTES	Crédits ouverts	Réalisations
013	Atténuation de charges		300,00
70	Produits des services du domaine	1 522,00	3 898,40
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, participations	203 000,00	203 000,00
75	autres produits d'activité	5,00	2,10
022	Excédent de fonctionnement reporté	37 473,65	37 473,65
		242 000,65	244 674,15

	DEPENSES	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	39 927,00	22 908,50
012	Charges personnel	201 620,00	168 621,81
014	Atténuation produits		
65	Autres charges gestion courante	453,65	396,25
		242 000,65	191 926,56

4- Evolution

Dépenses de fonctionnement 2018-2022

		2018	2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	9 048,18	16 219,63	10 663,23	14 455,22	22 908,50
012	Charges personnel	149 779,11	157 578,76	174 358,84	178 138,88	168 621,81
014	Atténuation produits					
65	Autres charges gestion courante		1,10	396,43	433,78	396,25
	TOTAL	158 827,29	173 798,39	185 418,50	193 027,88	191 926,56

Les dépenses de fonctionnement sont pratiquement stables avec une légèrement diminution de 0,57 % par rapport à celles de 2021 passant de 193 027,88 € à 191 926,56 € soit – 1 101,32 €.

Cette diminution est principalement due aux charges de personnel. En effet, un agent est parti en disponibilité et non remplacé immédiatement.

L'augmentation des charges à caractère général s'explique par la reprise des animations liés au tourisme, la maintenance des outils et matériel mise à disposition par la commune et les adhésions aux fédérations touristes.

Recette de fonctionnement 2018-2022

		2018	2019	2020	2021	2022
6419	Rembours. sur rémunération		7 139,22			
6459	Rembours. Charges					300,00
70	Produits de service		9 591,30	1 239,40	999,55	3 898,48
74	Subvention communale	130 210,00	153 118,00	186 851,00	209 559,00	203 000,00
75	Produits divers gest cour (PAS)				1,07	2,10
7788	Produits exceptionnels		45,65	0,97		
	TOTAL	130 210,00	169 895,80	188 091,37	210 559,62	207 200,58

Les recettes ont diminué de 1,60 % par rapport à celles de 2021 passant de 210 559,62 € à 207 200,58 € soit – 3 359,04 €.

Cette diminution est due principalement à la subvention moins importante de la commune. En effet, cette subvention s'ajuste selon le résultat reporté N -1.

La hausse des recettes au chapitre 70 concerne la régie pour l'encaissement des produits de la vente de service (billetteries, animations, visites, expositions) et de produits (livres, cartes postales, mugs etc.), dû au fait de la reprise par le petit train touristique de la billetterie.

Résultat de clôtures antérieurs :

		2018	2019	2020	2021	2022
	Excédent	21 172,73	17 269,04	19 941,91	37 473,65	52 747,59

Ce budget est financé, chaque année, essentiellement par le versement d'une subvention depuis le budget principal de la Ville de Gassin.

Le budget de l'office de tourisme de Gassin n'a pas de section d'investissement, et aucun emprunt contracté.